



URSEN CGT NANTES
Maison des syndicats
1 Place de la gare de l'état
44276 NANTES

DOSSIER SYNDICAL
*A nous renvoyer
pour que les élu-es
puissent assurer votre défense*

**ACCÈS À LA HORS-CLASSE
2018-2019**

NOM, Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Adresse personnelle

Code postal Ville

N° de tél. :

N° de tél (Portable) :

Courriel :

Affectation actuelle - Etablissement

Code postal Ville

Situation administrative actuelle :

CORPS :

-> Certifiés

-> PLP

-> P. EPS

ECHELON AU

31.08.2019 :

RELIQUAT D'ANCIENNETE DANS LE 11^{EME} ECHELON 31/08/2019 :

Renvoyez le dossier syndical soit par mail ou par la poste avant le 20 mai, les différentes commissions se tenant à partir du 27 mai 2019.

✉ elunantes.cgteduc@laposte.net ou cgteduc-nantes@orange.fr

☎ 06 77 88 23 28 ou 07 71 68 37 58 <http://cgt.educationnantes.reference-syndicale.fr/>

ACCES A LA HORS-CLASSE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, CERTIFIES ET PROFESSEURS D'EPS

Eléments du barème

Le barème qui permet de classer les agents sur le tableau d'avancement est composé de critères se basant sur :

- L'ancienneté de l'agent dans la plage d'appel ;
- L'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent. Appréciation mise par le Recteur

Celle-ci correspond à l'un des quatre degrés suivants :

- Excellent ; - Très satisfaisant ; - Satisfaisant ; - A consolider.

Pour la campagne 2019 les avis rendus par les chefs d'établissement et les inspecteurs en termes de :

Très satisfaisant (limités à 20%); **Satisfaisant ou A consolider**

Composition du Barème

- **Points liés à la valeur professionnelle (appréciation recteur) : maxi 145 points**

Excellent : 145 points

Très satisfaisant : 125 points

Satisfaisant : 105 points

A consolider : 95 points

- **Points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel : maxi 160 points**

- o La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculé sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté de l'échelon au 31 aout 2019

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31/08/2019	9 ^{ème} +2 ans	9 ^{ème} + 3 ans	10 ^{ème} + 0 an		10 ^{ème} +1 an	10 ^{ème} + 2 ans	10 ^{ème} +3 ans	11 ^{ème} +0 an	11 ^{ème} +1 an	11 ^{ème} +2 ans	11 ^{ème} +3 ans	11 ^{ème} +4 ans	11 ^{ème} +5 ans	11 ^{ème} + 6 ans	11 ^{ème} +7 ans	11 ^{ème} + 8 ans	11 ^{ème} +9ans et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 ans	2 ans		3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et plus
Points	0	10	20		30	40	50	60	70	80	100	110	120	130	140	150	160

Calcul de ton Barème

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
Avis chef Etablissement			
Avis chef Inspecteur			

	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
Appréciation Recteur				
Points				

Ancienneté	
Points	

Points Recteur	+	Points ancienneté	=	Barème

✉ elunantes.cgteduc@laposte.net ou cgteduc-nantes@orange.fr

☎ 06 77 88 23 28 ou 07 71 68 37 58 <http://cgtd.educationnantes.reference-syndicale.fr/>